

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DU KOUNG KHI
ARRONDISSEMENT DE DJEBEM
COMMUNE DE DEMDENG
SECRETARIAT GENERAL
SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

WEST REGION
KOUNG-KHI DIVISION
DJEBEM SUBDIVISION
DEMDENG COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAMP

DECISION

N° 005 /D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26/04/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A DEMANDE DE CONSULTATION N° 02 /DC/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 20/03/2023 POUR L'AQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEMDENG,

- Vu la constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
Vu le Décret N° N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu L'Arrêté N° 0051/A/MINATD/DCTD du 31 octobre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de Demdeng, Département de Koung-Khi, Région de l'Ouest ;
Vu La circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N° 00000192/C/MINFI du 06 Janvier 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023.
- Considérant La Demande de Consultation dont la référence et l'objet sont mentionnés ci-dessus ;
Considérant Le Procès-Verbal N° 14 du 25 Avril 2023 relatif au réexamen des offres des soumissionnaires et à la proposition d'attribution conséquente.

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la Demande de consultation susvisée est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuée à l'entreprise **ETS LES QUATRE ETOILES PLUS ET BTP Tél : 693 394 352** pour un montant de **4 539 132** (Quatre millions cinq cent trente-neuf mille cent trente-deux) FCFA TTC avec un **rabais de 03 (trois) % ; soit 4 402 958** (Quatre millions quatre cent deux mille neuf cent cinquante-huit) FCFA TTC et pour un délai de livraison de **Deux (02) mois**.

Article 2 : Cette Décision vaut annulation de la **Décision d'attribution N° 003 du 17/04/2023** pour le même objet.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

DEMDENG, LE 26 AVR 2023
LE MAIRE, AUTORITE CONTRACTANTE

AMPLIATIONS :

- DD MINMAP/KK
- PDT/CIPMP-DDG
- ARMP/OUEST
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.

